

Bulletin d'histoire politique

Le modèle québécois n'est pas coupable

Stéphane Paquin



Volume 13, numéro 3, printemps 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055057ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055057ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Paquin, S. (2005). Le modèle québécois n'est pas coupable. *Bulletin d'histoire politique*, 13(3), 7–8. <https://doi.org/10.7202/1055057ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique, VLB Éditeur, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le modèle québécois n'est pas coupable

Depuis quelques mois, certains analystes nous font un bilan sombre du modèle québécois et de l'interventionnisme étatique en général. Le modèle québécois serait tellement en crise qu'il devient urgent de le jeter par terre. On propose d'abolir les lois linguistiques, de diminuer les accréditations syndicales, de baisser les impôts et les taxes, de privatiser Hydro-Québec, de fermer la SGF et de limiter le rôle de la Caisse de dépôts à celui de gestionnaire. Tout cela parce que le Québec s'enfoncerait dans la médiocrité économique et sociale. Même si le modèle québécois n'est pas parfait et qu'il peut être amélioré, il n'est pas coupable.

Le plus amusant dans les analyses est que l'on oppose souvent le « mauvais » modèle québécois au « bon » modèle ontarien. Or dans les faits, si tout va mieux en Ontario, comment expliquer que l'écart entre les deux provinces qui s'était élargi entre 1945 et 1960, rétrécit depuis ?

Il est vrai que le Québec traîne toujours de l'arrière vis-à-vis de l'Ontario en matière d'emploi, mais il a réussi à combler une bonne partie de cet écart depuis la Révolution tranquille. La richesse par habitant du Québec est passée de 75 % de la richesse ontarienne en 1960 à environ 90 % de nos jours. Au niveau du taux d'emploi, il ne représentait que 85 % de celui de l'Ontario il y a 15 ans contre 94 % aujourd'hui.

Il est juste d'affirmer que l'intervention de l'État est supérieure au Québec que partout ailleurs en Amérique du Nord. Toutefois, il ne faut pas exagérer le phénomène. L'État représente 40 % du PIB québécois contre 36 % en Ontario et 37 % à l'échelle canadienne.

De plus, le ministère des Finances du Québec a simulé l'application de la structure fiscale ontarienne au Québec en 2001. Résultat : les Québécois auraient payé 4,2 milliards de moins au gouvernement, mais les entreprises québécoises auraient cependant versé 1,4 milliard de plus. La différence entre le Québec et l'Ontario est ainsi de 2,8 milliards. Or les Ontariens payent leur

électricité beaucoup plus cher. La différence est estimée par Jean-François Lisée à 2,5 milliards. Avec les récentes hausses d'impôts en Ontario et les baisses au Québec, la différence ontarienne n'existe probablement plus. Les Québécois sont cependant gagnants, car ils dépensent moins pour se loger et profitent de nombreux services publics qui n'existent pas dans la province voisine comme les garderies à 7 \$, les frais de scolarité plus bas ou les prestations pour enfants.

Quant aux présumés effets désastreux du fort taux de syndicalisation, il est important de rectifier certains propos. S'il est vrai que le taux de syndicalisation est plus élevé au Québec qu'ailleurs au pays, il reste que le Québec est, selon une étude de la firme d'experts-conseils KPMG, le territoire « le plus concurrentiel des principaux pays industrialisés occidentaux car on y retrouve les coûts moyens les plus bas pour implanter et exploiter une entreprise ». Si les syndicats étaient coupables, il serait également difficile d'expliquer les succès économiques et sociaux des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suède où les taux de syndicalisation sont nettement plus élevés.

Cela ne veut pas dire que les défis ne sont pas importants et que le modèle québécois ne doit pas être amélioré. L'amélioration du modèle québécois passe cependant par la concertation sociale et non pas par la confrontation politique.

Stéphane Paquin
Professeur associé
Département d'histoire
Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec
Université du Québec à Montréal